

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2019

## AFFAIRES SCOLAIRES

- Le Maire fait le point sur l'avancement des travaux de restructuration des locaux scolaires : la construction des murs est terminée, la charpente en bois est en cours de pose et le doublage de la cantine / réfectoire commencera la semaine prochaine.  
Le Conseil prend connaissance de diverses offres. Il valide les propositions suivantes et mandate le Maire pour signer les documents nécessaires :
  - La réalisation de test intermédiaires et finaux d'étanchéité à l'air par l'entreprise ASTB pour la somme de 1 600 € HT.
  - Les travaux d'installation d'une VMC dans les classes primaires actuelles par l'entreprise LESPINASSE pour la somme de 20 119.64 € HT.
- Bernadette BAILLY fait le point sur les effectifs à la garderie. Beaucoup d'enfants sont présents notamment les matins.  
Laurence RAQUIN a été sollicitée les mardis et les jeudis matin pour aider Danièle CAVAILLES en cas de besoin.
- Un repas sera organisé le vendredi 5 avril avec les élus de BOURG-LE-COMTE afin de les remercier pour leur don de mobilier et de livres pour l'école de MELAY.

## HALTE NAUTIQUE

- Le festival « Les voix d'eau de l'été » aura lieu le 30 juin à MELAY. Diverses animations sont prévues : musique avec le groupe « AND CO », spectacle avec le magicien MAGO et repas avec SUD FOOT 71.
- Le Maire fait le point sur les travaux dans les diverses haltes nautiques : travaux en cours à LUNEAU et travaux terminés à CHAMBILLY, projets pour ARTAIX, MELAY et MABLY.  
Le Conseil décide la mise en place de 2 bornes de service (eau-électricité) avec disjoncteurs à la halte nautique de MELAY.  
L'entreprise M'Innov sera chargée de cette installation pour la somme de 7 070.50 € HT.  
L'association du canal de ROANNE à DIGOIN devrait prendre à sa charge une partie des frais de fonctionnement supportés par les collectivités à hauteur de 4 000 € par site.  
Dans un premier temps, diverses démarches sont à réaliser afin de permettre l'installation et le fonctionnement des bornes pour la saison estivale :
  - Installation de socles (l'entreprise DUCROT a été sollicitée à cet effet) et alimentation électrique et en eau
  - Création d'une régie avec le Trésor Public
  - Ouverture d'une ligne téléphonique pour l'installation d'une connexion internet.  
Le Maire évoque les tarifs définis :
  - Electricité : 4 heures pour 2 €
  - Eau : 20 minutes pour 2 €  
Le Conseil mandate le Maire pour signer les documents et effectuer toutes les démarches nécessaires à cette affaire.

## POINT SUR LE PERSONNEL

- Le dossier de retraite de Stéphane RAQUIN est en cours.
- Le contrat de Bastien MICHAUD sera renouvelé à partir du 1<sup>er</sup> avril pour une durée de 3 mois.

- Le Maire souhaite revoir le tableau des effectifs afin de remplacer Stéphane RAQUIN lors de sa mise en retraite.

A cet effet, le Conseil décide la création à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35 heures hebdomadaires)

### **PREPARATION DE LA CEREMONIE DU 20 MARS**

Le Conseil Municipal est invité à participer à la cérémonie commémorative du 20 mars à 15 h à l'occasion du 76ème anniversaire de l'atterrissage du Lysander et du 29ème anniversaire de l'érection de la stèle commémorative.

Cette cérémonie sera suivie d'une conférence sur Jean MOULIN donnée par Gilbert et Cécile BENOIT, membres de sa famille, à la salle des fêtes de MELAY à partir de 16 heures 30.

### **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

- Le Conseil attribue les subventions suivantes aux associations :

- Association Cantonale d'Aide à Domicile en milieu rural	344 €
- Service de Remplacement Agricole de Marcigny (SOS)	307 €
- Les accidentés de la vie section de Marcigny	97 €
- Radio Cactus	69 €
- Amicale des sapeurs-pompiers de Marcigny	107 €
- Sud Foot 71 (action en faveur des jeunes)	307 €
- Judo club (action en faveur des jeunes)	307 €
- Comité des Fêtes (participation repas des anciens)	307 €
- Cantine scolaire	746 €
- ACALM	69 €
- Les Amis du Cada	49 €
- Etoile cycliste de Marcigny	510 €
- Les amis de l'espace du pressoir	1 530 €

Le Conseil fixe à 42 € par élève la participation accordée pour les élèves en formation professionnelle et approuve le versement de subventions aux établissements suivants :

- MFR St Germain Lespinasse	210 €
- Lycée agricole Ressins	168 €
- BTP CFA Saint Etienne	42 €
- MFR Vougy	42 €

### **CONTROLE DES BORNES INCENDIE**

Le Maire rappelle la proposition de prestation de la SAUR pour l'entretien et le contrôle des poteaux incendie reçue en 2017. Un contact sera pris avec les services de la SAUR pour une actualisation des tarifs. Le Conseil donne son accord et mandate le Maire pour toutes les démarches nécessaires.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Le Conseil prend connaissance de différents comptes rendus de réunions :
  - Assemblée générale de l'Entraide Brionnaise (41 adhérents). Viviane PROFIT et le Maire donnent des précisions sur l'activité de cette association.
  - Communauté de Communes : viabilisation de la zone des Varennes par l'entreprise THIVENT qui sous traite à l'entreprise BIESSE, projet de rénovation de la gare à MARCIGNY...
- Le Maire évoque la visite de l'école maternelle et de l'ancienne poste par M. FERNANDEZ, agent immobilier pour un chiffrage dans le cadre de la mise en vente éventuelle de ces bâtiments.

Pour ce qui concerne le bâtiment de l'ancienne poste, la mise en vente risque d'être difficile compte tenu de la configuration et de l'état des locaux. Par ailleurs, le bâtiment permet actuellement le stockage de différentes choses (matériel lié aux travaux réalisés par les cantonniers, mobilier, stockage durant les chantiers réalisés dans d'autres bâtiments, matériel nécessaire aux expositions, ...)

Le prix de vente estimé est faible et la vente nécessiterait préalablement la réalisation du projet d'extension du dépôt communal.

Pour ce qui concerne les locaux de l'ancienne école, la mise en vente paraît plus pertinente avec une estimation satisfaisante. Il y aurait lieu cependant d'engager préalablement le déclassement du bâtiment du domaine public, une fois l'école maternelle transférée.

Le bâtiment pourrait notamment être intéressant pour un projet de création d'hébergements touristiques si un porteur de projet se porte acquéreur.

La mise en vente pourra intervenir à partir de la fin de l'année prochaine.

La locataire du logement de l'école maternelle, Mme GAILLARD a été informée du non renouvellement de son bail par lettre recommandée avec accusé de réception, lui laissant jusqu'à la rentrée scolaire de septembre pour quitter le logement.

- Les employés communaux ont procédé :
  - Au démontage de la bascule qui était en très mauvais état. Un arbre sera planté à la place.
  - A la remise en place des pavés autour du tilleul de la place du Monument conformément aux prescriptions du jury départemental de fleurissement.
- Le Maire rappelle le projet de réfection des inscriptions sur le monument aux Morts. Ce travail sera confié à l'entreprise PAIRE pour la somme de 1 543.46 € HT.
- Un nouveau conteneur a été installé au cimetière pour la terre et les fleurs afin d'éviter la mise en décharge coûteuse lorsque ces déchets sont mélangés aux emballages plastiques et fleurs artificielles.
- Le Conseil décide de confier à l'entreprise :
  - Laurent BROSSET la fourniture et la pose d'un radiateur dans les vestiaires du foot pour la somme de 485 € HT
  - DEPANGAZ l'installation de têtes thermostatiques sur les radiateurs du gîte pour la somme de 527.36 € HT.
- Le Maire rappelle l'échange de terrain prévu entre la commune et Mme MANCEAUX en bordure d'un chemin communal situé aux Perreaux. Le Conseil décide que tous les frais afférents à cette affaire seront à la charge de Mme MANCEAUX. Il mandate le Maire pour toutes les démarches nécessaires à ce projet.
- Le Maire informe le Conseil que les bénévoles de l'association des amis de l'espace du pressoir sont conviés à un voyage prévu le 19 mai prochain.  
Ils pourront ainsi découvrir :
  - Le musée des maquettes de Pierre COGNET à VALLON-EN-SULLY
  - Le village d'HERISSON
  - La Maison Couleur du Temps (maison « tableau » aux couleurs des 4 saisons, peintures géantes extérieurs et intérieurs).
- Le Maire est autorisé à signer l'avenant de prolongation n° 3 à la convention pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif.
- Le Maire rappelle la délibération du 18 janvier dernier, autorisant la commune de MELAY à adhérer au GIP e-bourgogne-franche-comté afin de transmettre de façon dématérialisée les actes au contrôle de légalité via son tiers de télétransmission S2LOW.  
Le Conseil après avoir pris connaissance de la convention transmise par la Préfecture de SAONE-ET-LOIRE :
  - Décide l'adhésion de la Commune de MELAY au programme ACTES

- Autorise le Maire à signer les conventions et tous les autres documents nécessaires à la mise en place de ce programme.
- Bertrand CAVAILLES donne le compte rendu de l'assemblée générale du syndicat refuge/fourrière de GUEUGNON. Le Conseil évoque de nouveau la possibilité d'adhérer au service proposé par la SPA du ROANNAIS et de se désengager du syndicat de GUEUGNON. Un contact sera pris avec le Syndicat de GUEUGNON pour demander le retrait de la commune.
- Le Maire évoque la tâche vraisemblablement due à une infiltration d'eau au plafond de l'église. L'entreprise RIVOLLIER est intervenue et fait des recherches.
- Le Conseil est informé de la visite de Mme la Sous-Préfète le 5 avril.
- Le Conseil évoque les travaux de voirie qui seront réalisés dans le cadre du SIVOM en 2019.